

COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mardi 10 juillet 2018

P.V. n° 2

Président : M. Pierre GUIBERT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Vice-Président Délégué : M. William PONT

Présents : Mme Cathy DARDON - MM Gérard BORGONI - Jean Paul RUIZ

Assistent à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) - MM Guy BOURICHA – Patrick FAUTRAD – Jean PAOLINI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Additif et formation des Commissions*

- *Dates des engagements*

- *Informations*

- *Muté supplémentaire (art. 45 du Statut de l'Arbitrage)*

- *Muté supplémentaire (art. 67.1 des R.A.G de la Ligue Méditerranée)*

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- Suite au lancement du club des 100 femmes dirigeantes au début de la saison 2017/2018, la FFF informe qu'un deuxième groupe de 25 femmes sera accompagné par la Fédération. Noté.

- Courrier du Président de la LFA, Marc DEBARBAT concernant les indemnités de préformation 2017-2018. Noté.

- Demande de mise à disposition du Conseiller technique pour un séminaire qui aura lieu du lundi 17 au jeudi 20 septembre 2018 à CLAIREFONTAINE.

• LIGUE MEDITERRANEE

- interdiction de diffuser sans autorisation les noms et coordonnées de dirigeants et éducateurs sur les sites internet de la F.F.F, des Ligues et Districts. Noté.

• CLUBS :

- **FC SEYNOIS** : Adressant le nouveau bureau pour la saison 2018 / 2019. Noté.

- **BORMES** : Election du nouveau bureau du club pour la saison 2018 /2019. Noté.

- **COGOLIN** : Erreur sur le renouvellement d'une licence éducateur. Transmis à la Ligue Méditerranée.

• DIVERS :

- **CDOS** : courrier au Président de la république et communiqué de Presse suite au projet de rénovation du modèle sportif français. Noté.

>> Adressant deux articles émanant de la revue « Communes et Associations ». Noté.

- **M. Jean Paul RUIZ** : Informant de sa démission de la présidence du club de SOLLIES FARLEDE. Noté.

- **M. David POPIEUL** : Demandant le listing des clubs varois. Noté.

FORMATION DES COMMISSIONS

- **ADDITIF A LA COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE** : M. André VITIELLO.

- **DEPARTEMENT TECHNIQUE** : Amin ARROUB – Athos BANDINI – Michael BLANC – André BLANC – Yann BODENES – Zahd Allah BOUKERMA – Guy BOUCHON – Romain BOUGET (représentant la C.D.A) - Guy BOURICHA (Président) – Joseph BRAU – Gérard BRIONE – Ali CHAAOUANE – Patrick CRAIL – Sylvain CROSLAND – Amadou DIATTA – Jean Michel DREYFUS – Anthony ETTORI – Yves FRACHET - Mohamed HACHFI – Khemissi KHELIL – Jean Pierre LEGRAND – Franck MACCARE – MARTIN Olivier – François MERCURIO – Albert PATALANO – Jean Paul PERON (Délégué du Comité de Direction) – Didier RABAT (CTF) – Ludivine REGNIER (CTD DAP) – Christian ROGIER – Jérémy ROUX - Blaise SASSO – Jérôme SCOLAN – Lionel SCOLAN – Youssef SIF – André SILVY – Gérard VAILLANT – Bruno VIOSSAT – José VIVERO (Délégué du Comité de Direction)

Formation du Bureau du Comité de Direction

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : M. William PONT

Vice-Présidents : Mme Cathy DARDON – MM Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Trésorière : Mme Valérie TOMASSONE

Trésorier Adjoint : M. Mourath NDAW

DATES BUTOIRS DES ENGAGEMENTS

JEUNES :

U19 D1 – U17 D1 & D2 et U15 D1 & D2 :

> Clôture des engagements le 17 juillet 2018.

U19 D2 :

> Clôture des engagements le 03 septembre 2018

U19 D3, U17 D3 et U15 D3 :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018.

U15 à 8

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018.

Coupe du Var U19, U17 et U15 :

> **Obligatoire** pas de pré- engagement

FUTSAL : Championnat et Coupe

1^{ère} Division :

> Clôture des engagements le 20 juillet 2018.

2^{ème} Division :

> Clôture des engagements le 22 août 2018

Coupe du Var Futsal et Coupe du Var District

> Clôture des engagements le 22 août 2018

LOISIRS : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 20 août 2018.

FEMININES à 11 et à 8 : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 20 août 2018.

U18 FEMININES et COUPE DU VAR U18 FEMININES :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

U15 FEMININES ET COUPE DU VAR U15 FEMININES :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

CRITERIUM U13 FEMININES :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

INFORMATION

- Validation par le Comité de Direction des poules provisoires du championnat du Var Séniors : D1, D2, D3 et D4 pour la saison 2018/2019

- Suite à la demande de CUERS PIERREFEU pour organiser les finales de COUPE DU VAR saison 2018/2019, le Comité de Direction émet un avis favorable.

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2018 / 2019 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L' (ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes compétitions officielles, y compris nationales.

↳ **1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

LA LONDE (U17 D2) – GARDIA CLUB (U15 DHR) – SOLLIES FARLEDE (D2) – LES ARCS (D2) – BRIGNOLES (D2)

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2018 / 2019 D'UN JOUEUR) SUPPLEMENTAIRE DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 67.1 DU R.A.G DE LA LIGUE MEDITERRANEE

- *Pour deux saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

↳ **1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

SC DRAGUIGNAN (R2)

- *Pour deux saisons si création d'une équipe supplémentaire en Critérium U12F/U14F ou U15F/U17F saison 2017/2018 et sous réserve d'engagement d'une équipe U15F ou U18F pour la saison 2018/2019*

↳ **1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

CARQUEIRANNE LA CRAU (R1)

Les clubs pouvant bénéficier d'un muté supplémentaire (encouragement à la création d'équipes féminines) doivent obligatoirement choisir leur équipe avant le début des championnats.

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement**.

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week end limité à trois demandes par saison.**

>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHE DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

*Prochaine Réunion de bureau
Le Mardi 17 juillet 2018*

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO
Le Vice-Président Délégué : William PONT